

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2024**

### **Liste des Délibérations :**

Délibération n° 2024/15 : Délibération acquisition amiable du bâtiment et terrains situés impasse des douves et route de Soupex (parcelles U 916, U 748, U750, U 865, U745, U 746) pour le futur atelier municipal

Délibération n° 2024/16 : Délibération relative à l'adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 du Centre de Gestion du 11

Délibération n° 2024/17 : Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite au transfert de charges lié à l'intégration de l'accueil de loisirs extrascolaire situé à Saint Martin Lalande à la CCCLA

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Réflexion programmation travaux 2025** (aide du Conseil départemental et Etat : dossier à déposer avant le 31/10/2024) :

Propositions faites :

- Travaux futur atelier municipal toiture (réfection partielle ou complète, escalier, portail), travaux pour une ouverture en façade (fenêtre et volets roulants, panneaux photovoltaïques (étude production électricité pour un futur véhicule électrique...). Avant tout travaux une déclaration de travaux sera nécessaire.
- Travaux de voirie et de fossés (chemin de Plaisance). Cyril Roussel sollicitera l'entreprise Cazal pour un devis

**Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux 2023** : le montant de l'attribution pour la commune est de 10697.94 €. L'enveloppe de crédits notifiée par la Préfecture est en baisse de 23 % par rapport à l'année dernière.

**Frais de fonctionnement de l'école de l'Auta 2023 payé en 2024** : Monsieur le Maire précise que le coût des frais de fonctionnement, de l'école de l'Auta pour l'année 2023, s'élève à 25905.00 €. L'année précédente le montant était de 39455 €. Cette diminution s'explique par la baisse du nombre d'enfants d'Airoux (15 enfants en 2023, 19 enfants en 2022) et par la baisse de certains coûts de fonctionnement (électricité, eau, rémunération, remboursement assurance personnel).

**3è salon des communes et des territoires de l'Aude qui aura lieu le vendredi 11 octobre 2024 à Narbonne Arena** : Monsieur le Maire informe que l'AMA organise le salon des communes et des territoires de l'Aude. Les élus et agents sont invités. Pour ceux que cela intéresse merci d'envoyer un mail à la mairie pour l'inscription afin de recevoir le badge d'accès

**Lecture du courrier INSEE décompte validé lors de l'enquête de recensement de janvier/février 2024** : 213 bulletins individuels

Résidences principales : 87

Résidences secondaires : 28

En janvier 2025 le nombre d'habitants recensés avec les personnes comptées à part sera publié.

Le 10 septembre 2024

Le Maire  
Cédric MALRIEU



Selon les nouvelles règles de publicité, Le procès-verbal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune